



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe locale sur la publicité extérieure

Question écrite n° 116054

Texte de la question

M. François Loos interroge Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur les conditions faites aux entreprises de l'ameublement concernant la taxe locale sur la publicité extérieure. Alors que cette industrie doit se battre pour sa compétitivité au plan international, il paraît étonnant que cette taxe soit appliquée au plein tarif. Ne pourrait-on envisager un dispositif spécifique à cette profession pour tenir compte de la compétition dans laquelle ce secteur se trouve ?

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116054

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8271

Question retirée le : 29 novembre 2011 (Fin de mandat)